

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 octobre 2025

Délibération n°2025-CA-024

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'université de Mayotte ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver la demande d'accréditation de l'Université de Mayotte pour la Licence Professorat des Écoles à compter de la rentrée universitaire 2026/2027.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	12
Membres en exercice	17	Membres votants	12

Point n° 2 de l'ordre du jour : Accréditation de l'Université de Mayotte pour la Licence Professorat des Écoles.

Après que le Président de l'Université de Mayotte et le Vice-Président Formation aient présenté le pré-dossier et le dossier de demande d'accréditation, étape stratégique majeure dans la consolidation de l'Université de Mayotte comme nouvel EPSCP (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) au service de son territoire, disposant d'une autonomie renforcée lui permettant d'obtenir ses propres accréditations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la demande d'accréditation hors-vague pour la Licence Professorat des Écoles pour l'Université de Mayotte à compter de l'année universitaire 2026/2027.

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague - création de la Licence Professorat des Écoles (LPE) - rentrée universitaire 2026-2027.

Fait à Dembéni, le 29 octobre 2025

La Présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte

Anrafati COMBO



Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Université Mayotte

8 rue de l'Université - Iloni - BP 53

97660 DEMBENI

presidence@univ-mayotte.fr

UAI :

Composante(s) qui porte(nt) la licence : Département Sciences de l'Education et de la Formation (DSEF)

Pour rappel, la récente évolution statutaire de « l'Université de Mayotte » (UMAY) permettra à court/moyen terme la mise en place progressive de différentes composantes : UFR, IUT, Ecoles internes dont potentiellement un INSPE, ...

Mais à l'heure actuelle, l'architecture institutionnelle de l'UMAY compte 4 départements (en lieu et place des futures composantes) qui structurent l'offre de formation de notre établissement. L'ensemble des formations initiales d'enseignants, de la L1 au Master MEEF 2, est piloté par le Département Sciences de l'Education et de la Formation (DSEF).

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	Abal-Kassim Cheik Ahamed	presidence@univ-mayotte.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU)	Jean-Louis Rose	Jean-louis.rose@univ-mayotte.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université	RAS	RAS
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	RAS	RAS
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	Mr Jacques Mikulovic (jusqu'au 12 juin 2025) Mme Valérie Debuchy (à partir du 12 juin 2025)	recteur@ac-mayotte.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	Mr Jacques Mikulovic (jusqu'au 12 juin 2025) Mme Valérie Debuchy (à partir du 12 juin 2025)	recteur@ac-mayotte.fr
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI		

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE		Licence PPPE	
Date de création :	Rentrée 2021	<i>Maintien L2 : OUI / NON</i>	NON
Licence d'adossement :	Licence mathématiques de l'Université de Montpellier	Capacité d'accueil :	
Capacité d'accueil :	135 (L1 + L2 + L3)		
		Nouvelle licence LPE Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : Ouverture uniquement en L1 : OUI / NON Ouverture en L1 et en L2 : OUI / NON	Université de Mayotte Département Sciences de l'Éducation et de la Formation (DSEF) NON OUI

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Volume horaire : Composante(s) qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil :	PPPE-L1 756h (L1) Licence mathématiques de l'Université de Montpellier 40	Maintien : OUI / NON Volume horaire : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil :	NON

Parallèlement, nous maintenons une licence 3 "Sciences dans le Premier Degré et Médiation Scientifique" (SPDMS) qui correspond à un parcours de la seconde chance, notamment pour les personnels contractuels de l'académie. Cette L3 SPDMS a été mise en place à compter de 2017.

3) Licence(s) intégrant dès la L2 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : Volume horaire du parcours : Composante(s) qui porte(nt) la mention : Composante(s) qui porte(nt) le parcours : Capacité d'accueil du parcours :	PPPE-L2 756h (L2) Licence mathématiques de l'Université de Montpellier 40	Maintien : OUI / NON Volume horaire du parcours : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours : Capacité d'accueil du parcours :	NON

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

4) Licence(s) intégrant en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours :	PPPE-L3	Maintien : OUI / NON	OUI
Ouverture en L3 : OUI / NON	OUI	Ouverture en L3 : OUI / NON	NON
Uniquement en L3 : OUI / NON	NON	Uniquement en L3 : OUI / NON	
Volume horaire du parcours :	756h (L3)	Volume horaire du parcours :	756h (L3)
Composante(s) qui le porte(nt) :	Licence mathématiques de l'Université de Montpellier	Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) :	Licence mathématiques de l'Université de Montpellier
Capacité d'accueil du parcours :	40	Capacité d'accueil du parcours :	40

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Positionnement de la formation

De 2012 à 2016, le premier projet d'établissement du CUFR avait vocation à façonner et à structurer l'offre de formation initiale post-baccalauréat du CUFR. C'est ainsi que des filières généralistes (L1, L2, L3) ont été ouvertes dans le secteur des lettres et sciences humaines (lettres modernes, géographie), celui du droit, de l'économie et de la gestion (Droit, AES) et celui des sciences et technologie (sciences de la vie et mathématiques générales).

Le second projet du CUFR, inscrit sur la période de 2017 à 2020, a permis une première inflexion importante avec une évolution de l'offre de formation vers les métiers de l'enseignement et la création du département des sciences de l'éducation et des masters MEEF associés. Son ambition affichée était ainsi de répondre aux défis de la jeunesse de Mayotte et de ses attentes afin qu'elle soit mieux qualifiée, et, par-là, mieux insérée socialement et professionnellement. C'est ainsi qu'ont également vu le jour deux licences professionnelles (Licence « Développement de projets de territoires » et Licence « Management et Gestion des Organisations ») alors que la création de plusieurs diplômes universitaires a contribué à cet effort (DU PaRéo, DU « Pratiques du spectacle vivant », DU « Valeurs de la République et Religions, DU « Société, langue et Culture de Mayotte », DU « DIGICOM » notamment).

Aujourd'hui, le changement de statut d'EPA à celui d'EPSCP depuis le 1^{er} janvier 2024 a ouvert la voie à une mise en adéquation renforcée des formations aux besoins du territoire. Le partenariat structuré avec l'Académie de plein exercice constitue également une opportunité autour d'un continuum Licence-Concours-Master-Formation continuée et Formation continue et d'un renforcement de la cohérence du modèle de l'alternance intégrative (voir à ce sujet la lettre d'intention).

L'évolution des 2 institutions partenaires centrales à l'initiative de ce projet de licence PE (Rectorat de plein exercice et Université de Mayotte) plaide également pour que cette accréditation soit portée au niveau du territoire.

Depuis son ouverture en 2017, le Master MEEF 1^{er} degré a permis la titularisation d'un millier de professeur des écoles soit plus du quart du corps des enseignants du 1^{er} degré de l'Académie de Mayotte.

Il reste à renforcer ce modèle pour éléver progressivement les compétences et le niveau de qualification de l'ensemble du corps des enseignants du 1^{er} degré de l'Académie.

Les modèles de préprofessionnalisation au métier de professeur des écoles ont été progressivement revus et améliorés par phases successives : de simples modules de sensibilisation en L1 et L2 d'une licence pluridisciplinaire en 2017 à la mise en place du protocole PPPE à compter de la rentrée 2021

Ces expériences partenariales constituent les fondements de la mise en place de la licence PE.

Choix de la composante portant la Licence PE

Le Département sciences de l'éducation et de la formation créé en 2017 au sein du CUFR devenu Université de Mayotte assume aujourd'hui les attributions d'une composante universitaire comme propédeutique à la mise en place d'UFR et d'écoles internes au sein de l'Université de Mayotte en développement.

Les attributions de ce département universitaire couvrent l'ensemble des formations dédiées au métiers de l'enseignement depuis la L1 jusqu'au Master 2. L'équipe constitutive de ce Département qui compte 19 formateurs à temps plein ; 4 formateurs à mi-temps et de l'ordre de 25 intervenants, formateurs à temps partiel, a désormais acquis l'expertise et les compétences nécessaires à l'issue de 8 années d'expériences et d'évolutions portées par une équipe pluri-catégorielle (enseignants du 1^{er} degré, PEMF, enseignants du second degré, PFA, formateurs à temps partiel et à temps plein et enseignants-chercheurs).

Capacité maximale : 80 étudiants

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

D1 - Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

En conformité avec le cadrage national, 5 blocs seront présents dans cette maquette.

Bloc 1 : S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire (1110 h /125 ECTS)

Bloc 2 : Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement apprentissages (120 h / 15 ECTS)

Bloc 3 : S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier (120 h 15 ECTS)

Bloc 4 : Construire son projet professionnel (120 h 15 ECTS)

Bloc 5 : S'adapter au territoire (au moins 100h 10 ECTS)

BLOC 1 : S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE (1110 heures et 125 ECTS)				
	L1	L2	L3	Total
Mathématiques	85 heures	85 heures	80 heures	250 heures
Français et compétences langagières	85 heures	85 heures	80 heures	250 heures
Sciences et technologies et fondements scientifiques de la transition écologique	35 heures	35 heures	30 heures	100 heures
Histoire géographie et EMC	35 heures	35 heures	30 heures	100 heures
Éducation physique et sportive	30 heures	30 heures	40 heures	100 heures
Langue vivante étrangère : Validation du B2	40 heures	40 heures	40 heures	120 heures
Enseignements artistiques	35 heures	35 heures	30 heures	100 heures
Approfondissement disciplinaire (au choix)	30 heures	30 heures	30 heures	90 heures

Fidèlement à l'esprit de la réforme qui met l'accent sur les disciplines fondamentales, les maths et le français sont prioritaires. Parallèlement, un effort en LVE semble nécessaire, notamment dans l'anticipation de la validation du B2 qui révèle d'importantes difficultés rencontrées par nos étudiants/stagiaires MEEF pour obtenir cette certification et ce, depuis la création de cette formation (2017). Les carences de nombre de jeunes mahorais/se concernant le « savoir nager » justifient également un renforcement horaire en EPS en L3. Enfin, un nombre d'heures non négligeable est ciblé sur l'approfondissement disciplinaire au vu du niveau des évaluations en maths et français sur le territoire.

BLOC 2 : ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT APPRENTISSAGE (120 heures et 15 ECTS)				
	L1	L2	L3	Total
	40 heures	40 heures	40 heures	120 heures

Dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

BLOC 3 : S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER (120 heures et 15 ECTS)

	L1	L2	L3	Total
	40 heures	40 heures	40 heures	120 heures

C'est notamment dans ce bloc qu'interviendront des acteurs représentatifs des différents métiers de l'éducation (IEN, psychologues scolaires, ASH, directeurs, CPC, CPD, UPE2A, etc.)

BLOC 4 : CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL (120 heures et 15 ECTS)

	L1	L2	L3	Total
	40 heures	40 heures	40 heures	120 heures

Le projet professionnel constitue la pierre angulaire d'une approche modélisée par l'alternance Intégrative. Il prendra appui sur le lien à (re-)construire entre : savoirs académiques, savoirs d'expérience, mises en situation (via notamment les stages) et analyses critiques de ces situations.

BLOC 5 : ADAPTATION AU TERRITOIRE (au moins 100 heures et 10 ECTS)

	L1	L2	L3	Total
	40 heures	40 heures	40 heures	120 heures

Les formations destinées aux futurs enseignants du 1er degré dispensées à Mayotte s'inscrivent naturellement dans le format national de la formation des enseignants et s'enracinent dans le contexte ultramarin qui la caractérise. Le projet consiste à poursuivre le développement d'une formation intégrative qui réponde pleinement aux exigences nationales — lignes de force du projet — et qui intègre simultanément les spécificités du département insulaire dans lequel elle se déploie. L'ensemble des propositions nécessite donc d'être contextualisé dans une attention pointilleuse aux caractéristiques sociales, linguistiques, cultuelles et culturelles de la société mahoraise dans son ensemble et dans sa diversité.

La question de la contextualisation est donc traitée de façon diffuse et transversale du bloc 1 au bloc 4, mais avec une focale spécifique, en tant qu'objet d'études, dans le cadre du bloc 5 ("Adaptation au territoire") qui intègre les questions liées à l'enseignement en milieu scolaire bi-plurilingue, à l'interculturalité, à l'histoire du sub-système éducatif mahorais, aux conditions sociales d'exercice du métier d'enseignant à Mayotte et à la connaissance du patrimoine culturel mahorais relayée par une approche anthropologique.

Cette approche contextualisée s'étendra au périmètre de « *l'initiative du Canal du Mozambique* » axée sur la création d'un réseau d'universités, d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche répartis entre Mayotte, Madagascar, les Comores, et l'Afrique ; réseau au sein duquel l'Université de Mayotte entend jouer un rôle pivot. Ce réseau favorisera notamment la mobilité des étudiants durant leurs périodes de stages en L3, en cohérence avec le projet dédié aux relations internationales de L'Université de Mayotte.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D2 - Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus :

A ce stade nous identifions 4 passerelles utiles à l'orientation initiale des étudiants et/ou à la réorientation de ces derniers au fil de l'eau.

1. Orientation initiale des étudiants en L1

À l'entrée en première année de Licence (L1), le **vivier du Diplôme Universitaire PARÉO** (label « *Passport pour la Réussite et l'Orientation* ») pourra être mobilisé pour l'accès à la LPE.

Un **quota limité de places**, accessible selon des **critères spécifiques hors Parcoursup**, pourrait être envisagé, sous réserve de validation institutionnelle.

2. Réorientation vers la LPE en L2 ou L3

Pour les étudiants en réorientation en **L2 ou L3**, un **dispositif d'admission spécifique** devra être mis en place afin de garantir la maîtrise des **prérequis disciplinaires et didactiques** nécessaires.

Ces étudiants pourront notamment provenir :

- d'autres licences de l'UMAY,
- des **classes préparatoires à l'enseignement supérieur** (CPES, CPGE) présentes sur le territoire. Une **évaluation des acquis** et, le cas échéant, une **remise à niveau ciblée** devront accompagner leur intégration au cursus.

3. Suivi des étudiants redoublants (PPPE)

Pour l'année universitaire **2026-2027**, un **dispositif d'accompagnement spécifique** sera mis en place pour les étudiants redoublants issus de la Licence PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles) en L1.

Ce dispositif sera progressivement étendu aux niveaux supérieurs les années suivantes, **jusqu'à l'extinction complète du PPPE**.

4. Réorientation en cours de cursus (après une L1, L2 ou L3 de la LPE)

Dans le cadre d'une réorientation après une ou plusieurs années de Licence Professorat des Écoles, et conformément à la stratégie de l'UMAY visant à **favoriser l'insertion professionnelle** via une offre de formation articulée, les étudiants pourront bénéficier de **passerelles avec équivalences** leur permettant d'intégrer :

- Le **BUT Carrières Sociales**, parcours *Éducation spécialisée ou Assistance sociale*, dont l'ouverture est envisagée à l'UMAY à l'horizon **2027**.
- Les formations proposées par l'**IRTS** (Institut Régional du Travail Social), dans le cadre du futur **accord-cadre de partenariat et de coopération** en cours de structuration.

Accompagnement à la réorientation

Quelle que soit l'année de réorientation (après une L1, L2 ou L3 de la LPE), l'Université de Mayotte s'engage à **accompagner activement le mûrissement du projet professionnel** de chaque étudiant.

Des dispositifs spécifiques d'appui seront proposés, en lien avec les services compétents :

- Le **Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)** ;
- Le **Service d'Aide à la Réussite Étudiante (SARE)**.

Ces services auront en charge le **suivi personnalisé** des étudiants concernés, de la définition de leur nouveau projet à sa mise en œuvre concrète au sein de l'offre de formation locale ou partenariale.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

E - Initiation à la recherche (1 page maximum)

Les compétences territoriales relatives à la recherche en éducation et aux inter-relations entre recherche et formation des enseignants sont principalement réunies au sein du Département de Sciences de l'Education et de la Formation (DSEF) de L'Université de Mayotte qui compte 10 enseignants-chercheurs publiants intégrés dans différentes formations d'enseignants : PPPE ; et/ou Licence pluridisciplinaire ; et/ou Master MEEF 1^{er} degré ; et/ou Master MEEF 2nd degré.

Leurs disciplines universitaires de rattachement relèvent des sections CNU suivantes : 07^{ème} section - Sciences du langage, 17^{ème} section - Philosophie ; 20^{ème} section - Anthropologie ; 22^{ème} section - Histoire ; 25^{ème} section - Mathématiques ; 26^{ème} section - Mathématiques appliquées ; 27^{ème} section - Informatique ; 67^{ème} section - Biologie et 70^{ème} section - Sciences de l'éducation et de la formation.

Les deux laboratoires de rattachement principaux des enseignants-chercheurs susceptibles de contribuer au volet « adossement à la Recherche » des contenus de la licence LPE sont : le laboratoire ICARE (Institut Coopératif Austral de Recherche en Education) et le LIM (Laboratoire d'Informatique et de Mathématiques) ; laboratoires rattachés à l'Université de La Réunion mais au sein desquels les collègues qui exercent à l'Université de Mayotte ont le statut de chercheurs statutaires.

Par ailleurs, à l'horizon du début d'année 2026, l'Université de Mayotte créera son propre laboratoire de recherche, le LIRSEM (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Ecosystèmes de Mayotte), auquel seront rattachés les enseignants-chercheurs de l'établissement pour leurs travaux.

Les axes de recherche couverts par les MCF de ce Département Sciences de l'éducation et de la Formation (désormais DSEF), se déclinent de la façon suivante :

- > Stéphane TALERIEN, DSEF, Laboratoire Icare (70^{ème} section) - Développement professionnel ; Analyse de l'activité ; Geste professionnel et inégalités scolaires ; Professionnalisation en contexte ultramarin
- > Philippe CHARPENTIER, DSEF, Laboratoire Icare (70^{ème} section) - Analyse de l'activité des enseignants du primaire & Didactique de la géographie
- > Laura URIBE, DSEF, Laboratoire Icare (07^{ème} section) - Analyse des processus d'appropriation linguistique ; Analyses des contextes socio-didactiques bi/plurilingues
- > Abal-Kassim CHEIK AHAMED, DSEF, Laboratoire LIM (27^{ème} et 26^{ème} section) - Usages et pratiques scolaires numériques ; ethno-mathématiques ; stratégies d'apprentissage et histoire des mathématiques à Mayotte
- > Patrick TCHONANG, DSEF, Laboratoire LIM (26^{ème} section) - Didactique des mathématiques
- > Jean-Berky NGUALA, DSEF, Laboratoire LIM (26^{ème} section) – Enseignement des mathématiques
- > Mamaye IDRISSE, DSEF, Laboratoire Icare (22^{ème} section) – Histoire de l'éducation ; Contextualisation des programmes ultramarins
- > Rakamaly MADI MOUSSA, DSEF, Laboratoire Icare (67^{ème} section) - Biologie et écologie – Education à la biodiversité
- > Georgeta STOICA, DSEF, Laboratoire Icare (20^{ème} section) - Anthropologie de l'éducation & éducation environnementale
- > Sameh DELLAÏ, DSEF, Laboratoire Icare (17^{ème} et 70^{ème} sections) - Philosophie de l'éducation

Au-delà des compétences des enseignants-chercheurs du DSEF d'autres ressources peuvent être utilement mobilisées auprès des Universités partenaires. A cet égard sont impliqués à l'heure actuelle dans les

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

formations MEEF de Mayotte 6 Professeurs des Universités, dont les domaines de spécialités convergent vers les attendus de cette nouvelle formation.

Dominique TOURNES (PU) Université de La Réunion, Laboratoire LIM (25^{ème} section) – Domaines : Enseignement des mathématiques ; Histoire des mathématiques ; Ethnomathématiques. Dominique Tournès est responsable de l'axe EDIM (Épistémologie et didactique de l'informatique et des mathématiques) au sein du laboratoire d'informatique et de mathématiques (LIM) de l'université de la Réunion (depuis 2009).

Christian DELHOMME (PU) Université de La Réunion, Directeur du laboratoire LIM (25^{ème} section) – Domaine : Mathématiques et Enseignement des Mathématiques.

Line NUMA BOCAGE (PU) Cergy-Paris Université (CYU) (Présidente du CNU 70 et présidente de l'Association pour la recherche sur le développement des compétences (ARDéCo) – Domaines : Psychologie du développement et des apprentissages ; psychologie interculturelle ; analyse des pratiques professionnelles et l'analyse de l'activité dans le champ de la didactique professionnelle.

Edwige CHIROUTER (PU) Université de Nantes – Domaine : Philosophie de l'Education (auprès des élèves de l'enseignement primaire)

Sylvie WHARTON (PU) – Aix Marseille Université – Sciences du langage. Domaines : Sociolinguistique et Didactique

Frédéric TUPIN – Professeur émérite en sciences de l'éducation – Sociologie de l'éducation et sociolinguistique - Domaines : Pratiques d'enseignement-apprentissage en contexte ; situations plurilingues.

Le vivier ainsi constitué aux compétences plurielles nécessiterait d'être utilement complété par des collègues relevant de la 16^{ème} section dont les champs de spécialité(s) relèvent de la psychologie de l'enfant et de la psychologie du développement et/ou des apprentissages.

Au regard des attendus de la nouvelle Licence PE nous identifions 4 domaines d'intervention nécessaires au déploiement de cette formation adossés à :

- 1) Des recherches couvrant les différentes disciplines de l'enseignement primaire et les didactiques associées, notamment dans le cadre du Bloc 1
- 2) Des recherches relatives aux situations d'enseignement-apprentissage, intégrant les dimensions contextuelles (linguistiques, culturelles, sociales, ...)
- 3) Des recherches liées au développement langagier, aux processus d'apprentissage et aux acquisitions
- 4) Des recherches plus transversales relatives au métier d'enseignant dans son environnement, aux différentes composantes de l'exercice de ce métier et au développement professionnel.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

F - Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Place des stages
Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1

Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)

Les périodes de stage permettront aux étudiants une entrée progressive dans le métier, du stage d'observation au stage de pratique accompagnée dans les écoles.

Licence 1 :

- *Trois semaines en école primaire :*

Massé Filé Mixte

Les semaines seront réparties de manière distincte sur l'année et permettront aux étudiants d'observer les pratiques enseignantes et la manière dont les élèves apprennent sur tous les cycles de l'école primaire. Chaque semaine de stage sera donc sur un support différent avec une semaine en cycle 1, une semaine en cycle 2 et une semaine en cycle 3 (dans un ordre indifférent)

- *Une semaine autre contexte que l'école primaire : classe de 6ème*

Massé Filé Mixte

La classe de 6^{ème} faisant partie du cycle 3, ce stage sera l'occasion d'observer dans un premier temps les pratiques enseignantes et la manière dont les élèves apprennent à l'entrée au collège. Dans un second temps, il permettra aux étudiants de faire le lien entre le CM2 et la 6^{ème}, l'école primaire et le collège

L'accompagnement à l'université se fera avant les stages au travers de cours consacrés à l'élaboration d'une grille d'observation et après le stage avec un retour sur expériences. Au niveau du rectorat, l'accompagnement se fera par les MAT pendant le stage.

Licence 2 :

- *Trois semaines en école primaire :*

Massé Filé Mixte SOPA

Les semaines seront réparties de manière distincte sur l'année. Le support de classe sera le même pour les 3 semaines, permettant ainsi aux étudiants de prendre en compte les progrès des élèves et la progression des apprentissages

Les étudiants seront en stage de pratique accompagnée afin de leur permettre de mettre en application, sous le regard et accompagnement expert d'un tuteur, les enseignements théoriques transmis dans leur parcours universitaire et au travers des stages d'observation

L'accompagnement à l'université avant les stages se fera au travers de cours consacrés à la préparation de stage, pendant le stage avec la rédaction d'un écrit réflexif puis après le stage avec des cours d'analyse de pratiques. Au niveau du rectorat, l'accompagnement se fera par les MAT pendant le stage (préparation de séances, observation et analyse)

Licence 3 :

- *Une semaine en école primaire :*

Massé Filé Mixte SOPA

Cette semaine permettra aux étudiants une nouvelle immersion en classe avant le stage de mobilité pour les rendre davantage autonomes sur les apprentissages et qu'ils soient force de proposition sur un projet pédagogique

L'accompagnement sera axé sur la pédagogie de projet

- *Trois semaines dans un autre contexte que l'école primaire française :*

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Trois semaines de mobilité dans le secteur du *Canal du Mozambique*. Les étudiants découvriront un autre système éducatif et/ou linguistique. (Voir à ce sujet « l'initiative Canal du Mozambique » évoquée dans le Bloc 5)

Pendant le stage les étudiants écriront un rapport qu'ils présenteront lors d'une mini soutenance

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

G. Moyens humains prévus (1 page)

Les moyens humains actuellement alloués au Département Sciences de l'Education et de la Formation de l'Université de Mayotte (DSEF) couvrent l'ensemble des formations dédiées aux métiers de l'enseignement depuis la L1 jusqu'au Master 2. L'équipe du DSEF est constituée de 19 formateurs à temps plein ; 4 formateurs à mi-temps et de l'ordre de 25 intervenants, formateurs à temps partiel. Cette équipe est pluri-catégorielle : enseignants du 1er degré (PREC), enseignants du second degré (PRAG et PRCE), enseignants-chercheurs — pour l'Université d'une part — & mises à disposition PEMF, PFA, Enseignants du second degré (certifiés) — pour l'Académie d'autre part. Cette équipe est complétée par des chargés de cours professionnels de terrain (PERDIR, CPC, ...).

Actuellement la répartition de ces différentes catégories de formateurs au sein du parcours PPPE est la suivante.

	Répartition RH PPPEL1	Répartition RH PPPEL2	Répartition RH PPPEL3	Répartition moyenne
MCF	30 %	20 %	14 %	22 %
PRAG/PRCE	30 %	40 %	60 %	43 %
EMF, PREC	40 %	40 %	26 %	35 %

Cette répartition servira de matrice à la mise en place de la licence PE, elle subira des ajustements pour respecter les attendus de la nouvelle licence avec notamment l'intervention de 50% de professionnels de terrain.

Plus précisément, durant l'année en cours 2025-2026, la ventilation des intervenants par corps et volumes horaires renvoie au tableau ci-après :

Maquette actuelle en PPPE L1

Année 2025-2026	Lieu de formation	Heures Maquette	Moyens
PPPE-L1 756 h	Lycée (75%)	513 h	PRAG – PRCE : Académie
	Université (25%)	243 h	67h MCF/ UMAY 84h PEMF MAD/Rectorat 20h PEMF Vacataires/UMAY 72h PRAG PRCE Vacataires/UMAY
PPPE-L2 756 h	Lycée (50%)	378 h	PRAG – PRCE : Académie
	Université (50%)	378 h	74h MCF/ UMAY 86 h PEMF MAD/Rectorat 42h PEMF Vacataires/UMAY 116 h PRAG PRCE Vacataires/UMAY 60 h PRAG PRCE MAD/Rectorat
PPPE-L3 756 h	Lycée (25%)	189 h	PRAG – PRCE : Académie
	Université (75 %)	567 h	74 h MCF/ UMAY 20 h PU vacataire/UMAY 204 h PEMF MAD/Rectorat 36 h EMF Vacataires/UMAY 106 h PRAG PRCE PREC /UMAY 127 h PRAG PRCE MAD/Rectorat

De façon globale, cette année, le rectorat intervient pour 1080 h et l'université intervient pour 1188 h.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Ces moyens humains, aguerris aux formations d'enseignants, assurées à l'Université de Mayotte depuis 2017, mobilisant des savoirs et compétences en sciences de l'éducation & des savoirs d'expérience, seront donc redéployés pour répondre aux besoins de la nouvelles LPE selon la répartition suivante qui concerne les 3 années à venir durant lesquelles co-existeront, partiellement, PPPE en voie d'extinction et LPE en voie de développement :

Projection année 2026-2027

Année 2026-2027	Heures Maquette	Moyens Rectorat	Moyens UMAY
L1 PE	535 h	267,5 h	267,5h
L2 PE	535 h	267,5 h	267,5 h
PPPE L3	756 h	189 h	567 h
Total	1826 h	724 h	1102 h

Projection année 2027-2028

Année 2027-2028	Heures Maquette	Moyens Rectorat	Moyen UMAY
L1 PE	535 h	267.5 h	267,5h
L2 PE	535 h	267.5 h	267.5 h
L3 PE	535 h	267,5 h	267,5 h
Total	1605 h	802,5 h	802,5 h

Les enseignants qui interviendront dans la formation L3PE interviendront également dans le Master MEEF pour une continuité et progression pédagogique sur les 5 années de formation initiale.

« Au-delà de ces projections horaires (voir supra), une réflexion s'est engagée sur l'implantation potentielle et souhaitable de 2 promotions de licence : une, existante, à Dembeni et une dans le périmètre de Mamoudzou. La possibilité d'une seconde promotion de licence répond à l'exigence d'équité territoriale et au besoin d'un vivier conséquent pour le développement futur de l'académie de Mayotte dans le cadre des concours de l'enseignement. Il restera, avant la décision finale d'implantation, à définir les enjeux inhérents au choix d'ouverture d'un second site: la question de la répartition des équipes, par corps, sur les deux sites, les difficultés de déplacement d'un site à l'autre, la disponibilité des intervenants (notamment des MCF), la cohérence des emplois du temps et des services et la conformité des locaux à l'accueil du public visé seront à prendre en compte de façon affinée entre le rectorat et l'université avant décembre. »

Projets de conventions entre l'établissement et le rectorat

L'offre de formation de LPE, portée par l'université de Mayotte, réunira les partenaires d'ores et déjà impliqués dans la formation des enseignants du premier degré par le biais des masters MEEF : **Université de Mayotte et Rectorat de l'Académie de Mayotte (dont l'EAFC) à titre principal**, mais aussi, potentiellement,

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

l'INSPE de l'Université de La Réunion et quelques collègues référents des Universités partenaires (Nantes, La Réunion, Aix Marseille Université, Cergy-Paris Université).

Les ressources humaines du Rectorat de Mayotte renforceront l'adéquation entre logiques de formation et besoins de l'employeur, notamment sur le volet professionnel. Elles accentueront la participation des professionnels de terrain à la formation (personnels du premier et du second degré exerçant leur activité professionnelle principale dans une école ou dans un établissement scolaire du second degré) pour atteindre 50% du volume des heures de formation dispensées conformément à l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles.

Ce travail commun aux partenaires permettra également aux étudiants de cultiver les compétences de polyvalence et de contextualisation des contenus, caractéristiques fortes du métier de professeur des écoles.

Afin de garantir la progressivité et qualité de la formation ainsi que la cohérence de la co-animation de cette formation par les intervenants de l'Académie et ceux de l'Université, un référentiel de compétences sera conjointement élaboré et mis en œuvre au fil de l'eau ; référentiel déclinant, année par année (L1, L2, L3) les savoirs et compétences professionnelles exigés.

Le conventionnement entre L'Académie et l'Université de Mayotte déclinera notamment : les modalités de l'organisation partenariale de cette licence au service d'une alternance intégrative renforcée ; le volet des moyens dédiés (RH et financiers) ou encore, les locaux ciblés et la mise en œuvre de leur co-gestion.